

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

Convocation du 10 novembre 2020

L'an deux mil vingt le dix-sept du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissières dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc FOUCON, Maire.

Présents : MM. CAMPERVEUX Sylvie, CHABAUD Yvette, CHASSOUANT Evelyne, COSTE Marie-Christine, JOLLY Evelyne, LELONG Dominique, AIGON Marcel, BORG Christian, BOSSY Michel, CLAUSSE Serge, DESCHAMPS Philippe, FOUCON Marc, LIBOUREL Jean Brice, MEYRONNET André.

Absents ayant donné procuration : MM /

Absents excusés : MM. LOPEZ Didier

Absents : MM. /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc FOUCON, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Marc FOUCON, Maire est désigné pour remplir cette fonction

1

Huis clos :

Personne ne s'étant présenté pour assister au conseil ce point est retiré de l'ordre du jour

Approbation du Procès -Verbal de la séance du 06 octobre 2020.

Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

30-2020/Deuxième modification simplifiée du PLU

Le Maire expose que la DDTM ayant signalé que l'instauration de superficies minimales est interdite par la loi ALUR, il convient de supprimer celle qui avait été mise en place pour la zone Udd du PLU. En contre partie, pour respecter la volonté de la commune exprimée explicitement dans les différentes facettes du PLU le CM décide de revoir à la baisse le coefficient d'emprise au sol qui passera de 20% à 15% dans cette zone Udd. Le CM mandate le maire pour charger un cabinet d'étude qui se chargera de préparer cette modification simplifiée.

31-2020/Subventions 2020 aux associations

Le maire rappelle qu'une somme de 2900€ a été votée globalement dans le budget 2020 et qu'il est aujourd'hui en possession des différentes demandes de subvention, dûment accompagnées des pièces justificatives. Il souligne que le club de foot en sommeil cette saison pour cause de Covid n'en demande pas.

A l'unanimité des présents il est décidé d'attribuer 500€ à l'APE qui vient d'être créée, et 150€ au foyer du collège de Calvisson. Pour l'association Batifoll, après la sortie de la salle de mesdames Jolly et Coste qui font partie du bureau de cette association, les douze conseillers restants décident à l'unanimité de lui attribuer la somme de 1000€.

Informations

Mesdames Jolly et Coste étant revenues le maire donne les informations suivantes.

* le projet de cantine à Boissières a été présenté comme prioritaire lors du dernier bureau communautaire.

* les fouilles préventives du lotissement « les terrasses du Château » donneront lieu à des fouilles plus approfondies sans délai précis.

*le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à l'expropriation du 69 rue Basse à l'exclusion de la « *petite maison en mauvais état et de sa petite cour à l'arrière* » sur la parcelle A743.

La séance est levée à 21h00



2

<u>Le Maire,</u> FOUCON Marc,			
MEYRONNET André		LIBOUREL Jean Brice	
LOPEZ Didier		JOLLY Evelyne	
DESCHAMPS Philippe		COSTE Marie-Christine	
BORG Christian		LELONG Dominique	
BOSSY Michel		AIGON Marcel	
CHASSOUANT Evelyne		CAMPERVEUX Sylvie	
CLAUSSE Serge		CHABAUD Yvette	

30-2020/Deuxième modification simplifiée du PLU

31-2020/Subventions 2020 aux associations